



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

EB.AIR/2005/1
5 octobre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Vingt-troisième session
(Genève, 12-15 décembre 2005)
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DE BASE

Note du secrétariat

Introduction

1. La présente note a pour objet d'aider l'Organe exécutif à examiner et évaluer les progrès accomplis dans les domaines de coopération ci-après, qui relèvent de la Convention:
 - a) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), qui comporte deux activités de base: i) surveillance atmosphérique continue et modélisation; et ii) évaluation intégrée;
 - b) Effets des principaux polluants atmosphériques sur la santé et l'environnement (troisième activité de base définie par l'Organe exécutif).

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

2. Les progrès de la coopération doivent être évalués par rapport au plan de travail de 2005 pour l'application de la Convention adopté par l'Organe exécutif à sa vingt-deuxième session (ECE/EB.AIR/83/Add.2, annexe XIII).
3. À sa vingt-deuxième session, l'Organe exécutif de la Convention a pris note du plan de travail à moyen terme actualisé pour le développement des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/2004/4), tel que modifié dans le rapport sur les travaux de la vingt-troisième session du Groupe de travail des effets (EB.AIR/WG.1/2004/2, par. 67 à 70), et a invité le Groupe de travail et l'Organe directeur de l'EMEP à continuer de coopérer étroitement à l'exécution des tâches prioritaires relevant de la Convention (ECE/EB.AIR/83, par. 20 1)).
4. Comme suite aux décisions de l'Organe exécutif, le Bureau élargi du Groupe de travail des effets et le Bureau de l'Organe directeur de l'EMEP ont tenu leur quatrième réunion commune annuelle en février 2005 en vue de revoir et d'actualiser leurs plans de travail à moyen terme pour 2005-2007.
5. Plusieurs Parties ont joué un rôle essentiel dans les activités de base en dirigeant des équipes spéciales, en accueillant des centres de coordination, en organisant des ateliers et des séminaires et en désignant des experts pour aider le secrétariat à élaborer des projets de documents à l'intention des organes ou réunions pertinents. Le nombre des Parties qui prennent une part active à ces activités a encore augmenté.

I. PROGRAMME CONCERTÉ DE SURVEILLANCE CONTINUE ET D'ÉVALUATION DU TRANSPORT À LONGUE DISTANCE DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES EN EUROPE (EMEP)

6. L'Organe directeur a tenu sa vingt-neuvième session à Genève du 5 au 7 septembre 2005 (EB.AIR/GE.1/2005/2).
7. L'Organe directeur a examiné l'état d'avancement des travaux effectués par ses centres et équipes spéciales. Il s'est félicité des progrès accomplis dans tous les domaines et a défini les orientations pour les travaux futurs. C'est ainsi que:
 - a) Malgré la mise au point satisfaisante du modèle de l'EMEP au cours des années passées, l'Organe directeur a constaté, pour les données de 2003, les limites qu'il avait relevées précédemment dans la reproduction du niveau de certains polluants. Des problèmes subsistaient en ce qui concernait les distributions de fréquence de certains des principaux polluants et il faudrait améliorer la modélisation des particules, notamment les espèces carbonées. Compte tenu de l'importance de ce point pour l'examen du Protocole de Göteborg, l'Organe directeur a recommandé que la question de la variabilité météorologique fasse l'objet d'une analyse approfondie par le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) en coopération avec le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) et en suivant les directives de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée. L'Organe directeur a également pris note de l'importance des données de surveillance des niveaux 2 et 3 pour la validation du modèle;
 - b) L'Organe directeur a accueilli avec satisfaction les travaux menés en octobre 2005 par le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) pour préparer l'examen de son modèle pour les métaux lourds. Il a noté les écarts entre les résultats du modèle et les concentrations mesurées lors de l'utilisation des données communiquées par les Parties et a invité le CSM-E

à examiner plus à fond cette question en coopération avec les organes compétents de la Convention, tels que l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions. L'Organe directeur a également pris note des efforts déployés par le CSM-E en ce qui concerne la modélisation du mercure à l'échelon mondial et a invité ce centre à coopérer sur ce sujet avec l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques. L'Allemagne a organisé et appuyé une étude comparative des mesures du mercure en 2005;

c) S'agissant des travaux sur les particules, l'Organe directeur s'est félicité des progrès accomplis dans l'extension de la surveillance et a engagé les Parties à mettre pleinement en œuvre la stratégie de surveillance de l'EMEP et à faire davantage pour améliorer la qualité de la notification de leurs émissions de particules. Il a noté avec satisfaction le travail de modélisation réalisé par le CSM-O, le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) et le CMEI sur la modélisation et la surveillance des particules, et a souligné la nécessité de poursuivre les travaux sur les espèces carbonées, en particulier les aérosols organiques secondaires, afin d'améliorer les résultats du modèle de l'EMEP;

d) L'Organe directeur a accueilli avec satisfaction les travaux réalisés par le CSM-E, qui ont contribué à l'examen du Protocole relatif aux polluants organiques persistants (POP). Une légère amélioration a été signalée dans la notification des données relatives aux émissions et à la surveillance des POP. En règle générale, les résultats du modèle rejoignaient assez bien les données de mesure des concentrations. Il faudrait néanmoins améliorer encore la qualité de la notification des données d'émission relatives aux POP ainsi que la qualité et la portée de la surveillance des POP. L'Organe directeur a accueilli avec satisfaction les travaux préparatoires entrepris en vue de l'examen du modèle du CSM-E relatif aux POP, lors d'un atelier en octobre 2005. Il a également invité le CSM-E à poursuivre sa collaboration avec l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques sur la question des POP. L'Organe directeur s'est félicité de l'initiative de la République tchèque de créer un organe central européen pour les POP et a encouragé ce dernier à coopérer avec l'EMEP.

8. L'Organe directeur a accueilli avec satisfaction les dispositions prises par les Parties pour mettre en œuvre la stratégie de surveillance de l'EMEP. La plupart des Parties déployaient des efforts pour créer de nouveaux sites ou pour améliorer ceux qui existaient déjà, afin de se conformer aux prescriptions de la stratégie. L'Organe directeur a demandé au CCQC de continuer à appuyer les efforts des Parties et d'améliorer le manuel de l'EMEP pour faire en sorte que les activités de surveillance des Parties soient harmonisées.

9. L'Organe directeur s'est également félicité de l'ouverture du code des sources du modèle de l'EMEP et a encouragé les experts nationaux à l'utiliser. Il a invité l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation à poursuivre ses travaux sur les incertitudes de la surveillance et de la modélisation en coopération avec le CEMI et l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée. Un rapport sur l'évaluation des particules serait également établi.

10. Les résultats des scénarios de référence, élaborés dans le cadre du programme de la Commission européenne «Un air pur pour l'Europe» (CAFE), ont montré que les calculs ne reproduisaient pas dans son intégralité la masse des particules et ont mis en lumière la nécessité de se concentrer sur la fraction anthropique des particules. Un financement était nécessaire pour valider les résultats des pays non membres de l'Union européenne. L'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée avait établi un plan d'action pour que les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) prennent part plus activement aux travaux sur les modèles

d'évaluation intégrée. L'Organe directeur a demandé au CMEI et à l'Équipe spéciale de poursuivre leurs travaux sur les analyses d'incertitude. Il a noté qu'un atelier sur les mesures non techniques aurait lieu à Göteborg (Suède) en décembre 2005.

11. En ce qui concerne la notification des données d'émission (EB.AIR/GE.1/2005/8), il y a eu des améliorations dans le respect des délais et l'utilisation des cadres de présentation requis, mais des difficultés persistaient lorsqu'il s'agissait d'obtenir des données complètes et cohérentes relatives aux POP, aux métaux lourds et aux particules. Les directives pour la communication des données d'émission seraient revues et le Guide des inventaires des émissions serait actualisé. L'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions avait élaboré un projet de méthodes et de procédures pour l'examen des inventaires des émissions qui devait être soumis à l'Organe exécutif pour examen. L'Organe directeur s'est félicité des travaux accomplis à ce jour concernant l'examen des données d'émission et de l'importance accordée aux particules dans l'examen expérimental centralisé de 2006. L'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions mettrait au point un modèle pour l'élaboration des rapports nationaux d'inventaire. L'Organe directeur a également adopté une décision sur la notification des données d'émission au titre du Protocole relatif aux métaux lourds, du Protocole relatif aux POP et du Protocole de Göteborg (EB.AIR/GE.1/2002/8, annexe I) et a invité l'Organe exécutif à approuver sa décision.

12. L'Organe directeur a examiné les résultats de la première réunion de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques et un bref résumé de ces travaux serait communiqué à l'Organe exécutif sous la forme d'un document informel. L'Organe directeur a demandé à l'Équipe spéciale de prendre en compte tous les polluants qui faisaient l'objet d'un transport intercontinental, mais a confirmé que l'ozone était un polluant prioritaire en raison du prochain examen du Protocole de Göteborg. Il a pris note de la pertinence des travaux de l'Équipe spéciale, eu égard aux niveaux de pollution atmosphérique de fond en Europe, facteur qui pourrait avoir un impact sur l'examen des protocoles relatifs à la Convention, et a noté les progrès accomplis par les centres dans la modélisation de la pollution atmosphérique à l'échelle de l'hémisphère.

13. L'Organe directeur a adopté, après modification, son plan de travail pour 2006 (EB.AIR/GE.1/2005/10/Rev.1), établi à partir des priorités fixées par l'Organe exécutif telles qu'elles ressortent des derniers plans de travail établis avec la contribution des équipes spéciales et des centres, et a pris en considération les résultats de la réunion commune entre les Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets.

14. L'Organe directeur a approuvé le projet de budget du CMEI pour 2006 présenté dans le rapport de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée (EB.AIR/GE.1/2003/4, par. 59), et a décidé de maintenir au même niveau les budgets proposés pour 2007 et 2008. Il a également examiné les questions financières et budgétaires relatives à l'EMEP (EB.AIR/GE.1/2005/11) dont il est fait état dans le document EB.AIR/2005/2.

15. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment:

a) Prendre note du rapport sur la vingt-neuvième session de l'Organe directeur de l'EMEP (EB.AIR/GE.1/2005/2);

b) Se féliciter de l'ouverture du code des sources du modèle de l'EMEP et prendre note de la nécessité d'améliorer encore ce modèle et de l'importance des données de surveillance des niveaux 2 et 3 pour sa validation;

- c) Noter les progrès accomplis dans le domaine de la modélisation et de la surveillance des métaux lourds, des POP et des particules;
- d) Accueillir avec satisfaction les mesures initiales prises par les Parties pour mettre en œuvre la stratégie de surveillance de l'EMEP et engager celles-ci à poursuivre leurs efforts afin de mettre pleinement en œuvre cette stratégie;
- e) Engager toutes les Parties et tous les organes compétents relevant de la Convention à communiquer les données nécessaires aux modèles d'évaluation intégrée;
- f) Se féliciter des efforts accomplis par les Parties pour améliorer la qualité de la notification des données d'émission et des projets visant à réviser les directives pour la communication des données d'émission de 2002 et à actualiser le Guide EMEP/CORINAIR des inventaires des émissions;
- g) Adopter le projet de méthodes et de procédures à suivre pour l'examen des inventaires des émissions présenté dans l'annexe III du document EB.AIR/GE.1/2005/7;
- h) Adopter le projet de décision sur la communication des données d'émission en application du Protocole relatif aux métaux lourds, du Protocole relatif aux POP et du Protocole de Göteborg, qui figure à l'annexe II du document EB.AIR/GE.1/2005/8;
- i) Accueillir avec satisfaction les conclusions de la première réunion de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques et noter la réaction positive des pays et organisations en dehors de la région de la CEE;
- j) Inviter l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets à continuer de collaborer étroitement à l'exécution des tâches prioritaires de la Convention;
- k) Se féliciter de la coopération constante et fructueuse de l'EMEP avec d'autres organisations internationales;
- l) Prendre note avec satisfaction des travaux accomplis par le CMEI grâce à un financement partiel du Fonds d'affectation spéciale pour les activités de base non visées par le Protocole de l'EMEP, approuver le projet de budget du CMEI pour 2006 présenté dans le rapport de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée (EB.AIR/GE.1/2003/4, par. 59), approuver le maintien au même niveau des budgets pour 2007 et 2008 et engager les Parties à tout mettre en œuvre pour pourvoir au financement nécessaire aux travaux sur les modèles d'évaluation intégrée afin que ceux-ci soient menés comme prévu dans le plan de travail.

II. EFFETS DES PRINCIPAUX POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES SUR LA SANTÉ HUMAINE ET L'ENVIRONNEMENT

16. Le Groupe de travail des effets a tenu sa vingt-quatrième session à Genève du 31 août au 2 septembre 2005 (EB.AIR/WG.1/2005/2).

17. Le Groupe de travail a examiné les résultats des activités relatives aux effets, présentés dans le rapport commun pour 2005 des Programmes internationaux concertés (PIC) et de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (EB.AIR/WG.1/2005/3 et Add.1).

Il s'est félicité de la participation croissante des pays à ces activités, a pris note des résultats positifs de la coopération, plus étroite et plus efficace, établie entre les PIC, ainsi qu'avec l'EMEP et les autres organes relevant de la Convention, et a souligné qu'il restait impératif de communiquer les résultats des activités relatives aux effets aux responsables de l'élaboration des politiques et aux décideurs, ainsi qu'aux milieux professionnels, y compris ceux ne relevant pas du champ d'application de la Convention, et au grand public, afin de maintenir la sensibilisation et l'appui nécessaires.

18. Le Groupe de travail a pris note de la nomination de M. Köhl au poste de Président du PIC d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (PIC-Forêts) et a exprimé sa satisfaction pour le travail de son prédécesseur, M. T. Hausmann (Allemagne). Il a examiné les travaux du PIC-Forêts, en particulier les liens qui ont été observés entre les dépôts d'azote par égouttement, le rapport carbone-azote dans le sol et le lessivage de l'azote dans les écosystèmes forestiers, et a pris note du rapport analytique sur les résultats de la surveillance de l'état des forêts en Europe (EB.AIR/WG.1/2005/5).

19. Le Groupe de travail a félicité le PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs (PIC-Eaux), a noté en particulier le rapport sur les POP dans un environnement d'eau douce (EB.AIR/WG.1/2005/6) et a préconisé que l'on poursuive l'étude et l'analyse des niveaux et des effets des POP dans les écosystèmes d'eau douce de façon coordonnée.

20. Le Groupe de travail a examiné les derniers résultats du PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels (PIC-Matériaux), et a constaté l'effet corrosif de l'acide nitrique (HNO_3) sur plusieurs matériaux (EB.AIR/WG.1/2005/7); il a aussi examiné les cartes des sites du Patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en Europe, montrant les régions exposées à la corrosion du calcaire et du grès sous l'effet des concentrations de soufre. Il a également pris note du projet de répartition des tâches entre l'Italie et la Suède afin de développer les activités du centre secondaire du PIC-Matériaux pour le patrimoine culturel et les biens menacés.

21. Le Groupe de travail s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures (PIC-Végétation) et a pris note du rapport technique sur les retombées de l'ozone ambiant sur le trèfle blanc dans les sites du PIC-Végétation en 1996-2003 (EB.AIR/WG.1/2005/8). Il a également noté que des calculs avaient été réalisés sur les charges tolérables d'arsenic, de cadmium, de plomb et de mercure déposés eu égard au risque de contamination des récoltes.

22. Le Groupe de travail a félicité le PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes (PIC-Surveillance intégrée) pour ses travaux et a noté que les scénarios des changements climatiques et les caractéristiques propres aux sites avaient un impact considérable sur le taux de désacidification des écosystèmes (EB.AIR/WG.1/2005/9). Il a également relevé que le calcul des charges critiques de métaux lourds avait été réalisé sur plusieurs sites du PIC-Surveillance intégrée.

23. Le Groupe de travail s'est félicité des résultats importants obtenus dernièrement par le PIC de modélisation et de cartographie des niveaux et des charges critiques ainsi que des effets,

risques et tendances de la pollution atmosphérique (PIC-Modélisation et cartographie) et par le Centre de coordination pour les effets (CCE) et a pris note des nouvelles données pour 2005 provenant des centres nationaux de liaison sur les charges critiques et les modèles dynamiques d'acidification et d'eutrophisation (EB.AIR/WG.1/2005/10) ainsi que sur les métaux lourds (Pb, Cd et Hg) (EB.AIR/WG.1/2005/10/Add.1). Il a noté que les tout derniers calculs de dépassement, basés sur les nouveaux scénarios d'émission de référence, avaient conduit à la révision des zones d'écosystèmes à risque en Europe. Il a encouragé le programme à procéder à des études de validation en utilisant les données de terrain disponibles et à examiner de façon approfondie les différentes méthodes permettant de rapprocher les dépassements actuels des charges critiques. Le Groupe de travail a recommandé que les données nationales pour 2005 relatives aux charges critiques soient utilisées dans les travaux réalisés au titre de la Convention. Il s'est également félicité de la collaboration entre le CCE et le CMEI pour mettre à disposition des méthodes et des données actualisées concernant les charges critiques et les charges cibles pour la construction de modèles d'évaluation intégrée.

24. Le Groupe de travail a examiné les travaux de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique et a pris note des informations analytiques sur les risques sanitaires de l'ozone et des particules (EB.AIR/WG.1/2005/11). Il a accueilli avec satisfaction l'élaboration de méthodes prenant en compte les estimations de morbidité dans l'évaluation chiffrée de l'impact de l'ozone et des particules sur la santé, et les dispositions prises pour actualiser l'estimation des risques que présentent les métaux lourds.

25. Le Groupe de travail a pris note des conclusions du rapport de la cinquième réunion du Groupe commun d'experts de la modélisation dynamique (EB.AIR/WG.1/2005/13), et a relevé que les travaux de ce groupe avaient contribué à l'appel lancé par le CCE pour obtenir des données sur les paramètres des modèles dynamiques. Il s'est félicité des propositions formulées par le Groupe commun d'experts visant à poursuivre ses travaux, ainsi que de l'importante participation aux activités de ce groupe et de l'attention accordée aux questions intéressant les travaux des PIC.

26. Le Groupe de travail a pris acte des résultats de l'atelier intitulé «Priorités futures concernant la Convention: résumé analytique du rapport et conclusions de l'atelier sur l'examen et l'évaluation des politiques européennes en matière de lutte contre la pollution atmosphérique» (EB.AIR/WG.1/2005/14), notant que les conclusions et les recommandations de cet atelier avaient été prises en compte par le Bureau dans l'élaboration du projet de stratégie à long terme (EB.AIR/WG.1/2005/15). Le Groupe de travail a estimé que les résultats de l'atelier avaient été fructueux et a recommandé la tenue d'autres ateliers semblables.

27. Le Groupe de travail a examiné et approuvé son projet de stratégie à long terme (EB.AIR/WG.1/2004/15), et a décidé de le présenter, dans une version révisée, à l'Organe exécutif à sa vingt-troisième session.

28. Le Groupe de travail a pris note des résultats de la réunion commune de son Bureau élargi et du Bureau de l'Organe directeur de l'EMEP. Il a souligné combien il était important de continuer à coopérer avec l'Organe directeur de l'EMEP, en particulier avec son Bureau et les centres des programmes, pour que les priorités établies en vertu de la Convention soient effectivement prises en considération.

29. Le Groupe de travail a noté que le plan de travail de 2006 pour la poursuite des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/2005/4) avait tenu compte de la recommandation de l'Organe exécutif d'harmoniser autant que possible les plans de travail du Groupe de travail et de l'Organe directeur de l'EMEP. Il a noté que toutes les activités actuelles de surveillance et de modélisation en cours ne figuraient pas toujours dans le plan de travail, car elles faisaient généralement partie des objectifs des programmes. Il est convenu que les éléments du plan de travail devraient être axés sur les activités les plus importantes, ayant des résultats concrets et vérifiables, car ils étaient également utilisés pour établir des contrats au titre du Fonds d'affectation spéciale. Il a noté qu'il fallait s'intéresser davantage aux questions liées à l'azote nutritif et a demandé instamment d'intensifier les travaux futurs à ce sujet. Il a approuvé le plan de travail actualisé de 2006 (EB.AIR/WG.1/2005/4), tel qu'il avait été modifié, pour le développement des activités relatives aux effets.

30. Le Groupe de travail a examiné la note sur le financement des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/2005/12) et, en particulier, les tableaux indiquant les dépenses essentielles de coordination des différents éléments des activités relatives aux effets pour 2006, ainsi que les budgets annuels préliminaires pour 2007 et 2008. Il a approuvé la note, telle que modifiée, comprenant un budget convenu de 2 152 700 dollars au titre des programmes relatifs aux effets pour 2006 et des budgets annuels prévisionnels de 2 152 700 dollars pour 2007 et 2008, et a décidé de la soumettre à l'Organe exécutif. Il a indiqué une nouvelle fois combien il appréciait l'aide cruciale apportée par les pays chefs de file des programmes et ceux qui accueillent les centres des programmes, ainsi que toute autre forme de contribution volontaire supplémentaire en espèces ou en nature à l'appui des activités relatives aux effets. Il a pris note avec satisfaction des travaux réalisés par les PIC et l'Équipe spéciale de la santé grâce à un financement partiel du Fonds d'affectation spéciale (EB.AIR/WG.1/2005/12).

31. Le Groupe de travail s'est penché sur l'efficacité de la décision 2002/1 concernant le financement des activités de base qui ne sont pas visées par le Protocole de l'EMEP. Il a conclu que les informations communiquées par le secrétariat démontraient clairement que cette décision n'avait pas eu d'impact notable sur le montant global des contributions en espèces apportées au Fonds d'affectation spéciale et a engagé l'Organe exécutif à chercher à améliorer le financement à long terme des activités relatives aux effets par d'autres mesures. Il a demandé au secrétariat d'élaborer, en collaboration avec le Bureau, un document succinct sur l'efficacité de la décision 2002/1 rendant compte des conclusions de ses travaux sur le financement et des informations communiquées par le secrétariat.

32. L'Organe exécutif souhaitera peut-être, notamment:

a) Prendre note du rapport sur les travaux de la vingt-quatrième session du Groupe de travail des effets (EB.AIR/WG.1/2005/2);

b) Noter les nouveaux progrès accomplis dans le cadre des activités relatives aux effets et les résultats importants obtenus par les Programmes internationaux concertés et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique en ce qui concerne l'application de la Convention (EB.AIR/WG.1/2005/3 et Add.1);

c) Accueillir avec satisfaction les progrès accomplis grâce à la coopération des organes relevant de la Convention;

- d) Réaffirmer l'importance de la participation active de toutes les Parties à la Convention, de la coopération efficace entre les programmes, les équipes spéciales et les centres de coordination et de leur étroite collaboration avec l'EMEP, et se féliciter du resserrement des liens avec les institutions et organisations compétentes ne relevant pas de la Convention;
- e) Inviter de nouveau les Parties à désigner des centres nationaux de liaison pour les activités/programmes relatifs aux effets auxquels elles ne participent pas encore activement;
- f) Se féliciter des progrès qui continuent d'être réalisés dans l'application des modèles dynamiques (EB.AIR/WG.1/2005/13) et donner des orientations pour les travaux futurs;
- g) Confirmer que les nouvelles données et cartes sur les charges critiques et charges cibles européennes pour 2005 (EB.AIR/WG.1/2004/10 et Add.1) peuvent être utilisées pour les travaux relevant de la Convention;
- h) Noter avec satisfaction les travaux accomplis par les PIC et l'Equipe spéciale de la santé grâce à un financement partiel du Fonds d'affectation spéciale (EB.AIR/WG.1/2005/12);
- i) Noter combien il est important de continuer à communiquer les résultats et les conclusions des activités relatives aux effets à la communauté scientifique, aux décideurs et au grand public, tant à l'échelon national qu'international;
- j) Prendre note du plan de travail actualisé de 2006 pour le développement des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/2005/4) et donner des indications quant à l'appui à apporter aux approches relatives aux effets pour l'examen et la révision éventuelle des protocoles relatifs à la Convention;
- k) Inviter le Groupe de travail des effets et l'Organe directeur de l'EMEP à continuer de coopérer étroitement à l'exécution des tâches prioritaires de la Convention;
- l) Prendre note du document EB.AIR/WG.1/2005/12, tel que modifié, sur le financement des activités relatives aux effets;
- m) Noter les informations communiquées par le secrétariat et le Bureau du Groupe de travail des effets, convenir que la décision 2002/1 n'a pas constitué un mécanisme efficace pour assurer le financement à long terme des activités de base non visées par le Protocole de l'EMEP et prendre note de la nécessité d'améliorer l'approche visant à assurer un financement suffisant et stable pour les activités relatives aux effets et la modélisation de l'évaluation intégrée.
